

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2006
(CONVOCATION DU 11 DECEMBRE 2006)**

(Convocation du **Erreur ! Aucune variable de document fournie.**)

Aujourd'hui vendredi vingt deux décembre deux mille six à 09 heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain Rousset, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (à cpter de 11 h 00)
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 30)
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 00)
Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 h 25)
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANAYAN Alexis à M. MANSENCAL Alain
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien

Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PUJO Colette
M. CAZENAVE Charles à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. PONS Henri à Mme DARCHE Michelle
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à cpter de 11 h 15)

LA SÉANCE EST OUVERTE

LORMONT - Rue Louis Beydts (séquence comprise entre rues P. Courtault et J. Thibault) - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par la Communauté Urbaine de Bordeaux - Eclairage public - Participation financière - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La requalification de la rue Louis Beydts dans sa section comprise entre les rues P. Courtault et J. Thibault dans le cadre des travaux concomitants à ceux du tramway sur la Commune de Lormont, nécessite un aménagement complet de l'espace public que la Communauté urbaine envisage de réaliser prochainement. L'exécution simultanée des travaux d'éclairage public est justifiée pour obtenir une unité de conception, un traitement homogène en terme esthétique et technique à l'échelle de l'agglomération.

La commune de Lormont a sollicité notre établissement :

- ✓ pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux incluant l'éclairage public et/ou les espaces verts et/ou le mobilier urbain, conformément aux dispositions de l'article 2 II de la loi MOP.
- ✓ pour obtenir un fonds de concours forfaitaire basé sur le nombre de candélabres et/ou consoles figurant dans le projet.

En application des dispositions arrêtées par le Conseil de Communauté par délibération cadre n°353/2005 du 27 mai 2005, notre Etablissement public a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux de la rue Beydts dans sa section comprise entre les rues P. Courtault et J. Thibault au titre des dispositions de l'article 2 II de la loi MOP, et le versement d'un fonds de concours au titre des dispositions de l'article 5215-26 du C.G.C.T. de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004.

Le montant total des travaux d'éclairage à mettre en œuvre pour la réalisation de l'opération est évalué à : 87 607 € TTC

La Communauté Urbaine préfinancera la mise en place des gaines, massifs de fondation, câbles de l'éclairage public, passage des câbles et branchements (tranchée, démolition de la partie dure, gaine diamètre 75, grillage avertisseur, sable de protection), socles et

candélabres qui seront à la charge de la commune déduction faite d'un fonds de concours forfaitaire de : 21 600 € HT

La Commune sera ainsi redevable envers la Communauté de 66 007 € TTC
soit : 87 607 € - 21 600 €

Le montant à la charge de la commune pourra varier du fait du coût réel des travaux dont le montant exact sera confirmé lors de l'établissement du décompte général.

Conformément aux dispositions de l'article L.5215-26 du C.G.C.T. et au vu d'un état récapitulatif des dépenses exposées, le montant du fonds de concours pourra également être ajusté car il ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la commune.

Le financement sera assuré au titre du Budget Principal Chapitre 458 Compte 458 Fonction 01 CRB O400 Programme VJA.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à accepter la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux incluant l'éclairage public et/ou les espaces verts et/ou le mobilier urbain, conformément aux dispositions de l'article 2 II de la loi MOP dans le cadre de la requalification de la rue Louis Beydts dans sa section définie ci-dessus à Lormont.
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée établie conformément aux dispositions fixées par les conventions cadres prises par délibération 2005/0353 du 27 mai 2005 et fixant les modalités financières de versement du fonds de concours à la commune de Lormont.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 décembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
11 JANVIER 2007**